

Communiqué aux membres du CAPA-L

Aéroport de Saint-Hubert

Réponse de DASH-L

Comité consultatif sur le climat sonore

Appel de candidature pour le poste de représentant des citoyens riverains

Le 14 juin 2020. Suite à l'appel de candidature pour le poste de représentant des citoyens riverains lancé par DASH-L en mai dernier, le CAPA-L a fait parvenir une lettre au président du conseil d'administration pour lui rappeler qu'il revenait au CAPA-L de nommer le représentant des citoyens riverains, afin de respecter l'esprit des longues négociations qui ont eu lieu et qui ont mené à un jugement en 2015 suite à notre recours collectif.

En date du 27 mai dernier, la directrice générale de DASH-L nous répondait qu'il était de la responsabilité de DASH-L de s'assurer du comblement des postes inscrits à l'article 7 du jugement, ce qui n'est nullement précisé dans le jugement et encore bien moins qu'il doit choisir de façon unilatérale le représentant des citoyens. <https://capa-l.com/2015-jugement-de-la-cour-superieure/>

En 2015, le CAPA-L a bien voulu accepter un règlement hors cour afin d'éviter un procès qui aurait pu s'étendre sur plusieurs années et s'avérer beaucoup plus coûteux pour toutes les parties.

Mais aujourd'hui, devant l'interprétation que veut bien faire DASH-L quant au choix du représentant des citoyens riverains qui s'additionne au non-respect de l'horaire d'été par les écoles de pilotage en 2017, les citoyens ont nettement le sentiment d'avoir été leurrés.

<https://dashl.ca/comite-consultatif-du-climat-sonore-appel-de-candidature/>

Le Comité de citoyens CAPA-L

Pour nous joindre : capa-l@hotmail.com

Visitez notre site Web: <https://www.capa-l.com>

Suivez-nous sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/ComitedecitoyensCAPAL/>